ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE





(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :

MA 53076 B1

(51) Cl. internationale :
A61K 38/26; A61K 45/06;
A61P 3/10; A61K 9/20;
A61K 47/12

(43) Date de publication :

30.11.2023

(21) N° Dépôt :

53076

(22) Date de Dépôt :

01.02.2019

(30) Données de Priorité :

02.02.2018 EP 18154913

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:

PCT/EP2019/052487 01.02.2019

(71) Demandeur(s):

Novo Nordisk A/S, Novo Allé 2880 Bagsværd (DK)

(72) Inventeur(s):

PEDERSEN, Betty, Lomstein; NISSEN, Birgitte

(74) Mandataire:

SABA&CO

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP 19702275.9

(54) Titre: COMPOSITIONS SOLIDES COMPORTANT UN AGONISTE GLP-1, DU SEL D'ACIDE N-(8-(2-HYDROXYBENZOYL)AMINO)CAPRYLATE ET UN LUBRIFIANT

(57) Abrégé : L'invention concerne des compositions pharmaceutiques comprenant un peptide, un tel peptide GLP -1 et un sel d'acide N- (8- (2-hydroxybenzoyl) amino) caprylique. L'invention concerne en outre des procédés pour la préparation de telles compositions, et leur utilisation en médecine. EP3746111 1

REVENDICATIONS

- 1. Composition pharmaceutique comprenant
 - a) 0,5 à 50 mg d'un agoniste GLP-1 et
 - b) 20 à 800 mg, par exemple 50 à 500 mg, d'un sel de l'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino)caprylique et
 - c) 0,6 à 20 mg, par exemple 1 à 10 mg, de lubrifiant,

dans laquelle ledit sel d'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino)caprylique constitue au moins 95 % p/p des excipients de la composition.

10

20

30

35

5

- 2. Composition pharmaceutique selon la revendication 1, dans laquelle le lubrifiant est le stéarate de magnésium ou le dibéhénate de glycéryle.
- 3. Composition pharmaceutique selon la revendication 1, dans laquelle le lubrifiant est le
 stéarate de magnésium.
 - 4. Composition pharmaceutique selon la revendication 1, la revendication 2 ou la revendication 3, composée de :
 - a) 0,5 à 50 mg d'un agoniste GLP-1,
 - b) 20 à 800 mg, par exemple 50 à 500 mg, d'un sel de l'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino)caprylique et
 - c) 0,6 à 20 mg, par exemple 1 à 10 mg, de lubrifiant.
- 5. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans
 laquelle ledit sel d'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino)caprylique constitue au moins 90 %
 p/p de la composition.
 - 6. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle les compositions comprennent 1 à 8 mg, par exemple 2-5 mg ou par exemple 2 à 3 mg de stéarate de magnésium pour 100 mg dudit sel d'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino)caprylique.
 - Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle l'agoniste GLP-1 est un peptide de GLP-1 substitué par un acide gras ou un diacide gras.

10

25

35

EP3746111 2

peptidyl-Glu-Gly (agoniste GLP-1 C).

- 8. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle l'agoniste GLP-1 est le sémaglutide.
- Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 6, dans laquelle l'agoniste GLP-1 est N^{ε26}{2-[2-(2-{2-[2-(2-{(S)-4-Carboxy-4-[10-(4-carboxyphénoxy)décanoylamino]butyrylamino}-éthoxy)éthoxy]acétylamino}-éthoxy)éthoxy]acétylamino}éthoxy)éthoxy]acétylamino}ethoxy)décanoylamino]butyrylamino}éthoxy)éthoxy]acétylamino}-éthoxy)éthoxy]-acétyl}-[Aib⁸,Arg³⁴,Lys³⁷]GLP-1(7-37)-peptide (agoniste GLP-1 B).

10. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 6, dans laquelle l'agoniste GLP-1 est N^{ε27}-[2-[2-[2-[2-[2-[2-[2-[(4S)-4-carboxy-4-[10-(4-carboxyphénoxy)décanoylamino]butanoyl]-amino]
éthoxy]éthoxy]acétyl]amino]éthoxy]éthoxy]-acétyl], N^{ε36}-[2-[2-[2-[2-[2-[2-[(4S)-4-carboxy-4-[10-(4-carboxyphénoxy)décanoylamino]butanoyl]amino]éthoxy]éthoxy]acétyl]-amino]éthoxy]éthoxy]acétyl]-[Aib8,Glu22,Arg26,Lys27, Glu30,Arg34,Lys36]-GLP-1-(7-37)-

- 11. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle ledit sel d'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)-amino)caprylique est du sodium N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino) caprylate (SNAC).
 - 12. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la composition comprend au moins un granulat comprenant ledit sel d'acide N-(8-(2-hydroxybenzoyl)amino)caprylique.
 - 13. Composition pharmaceutique selon la revendication 12, dans laquelle l'au moins un granulat comprend en outre ledit lubrifiant.
- 30 14. Composition pharmaceutique selon la revendication 12 ou 13, dans laquelle l'au moins un granulat comprend en outre l'agoniste GLP-1.
 - 15. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 12 à 14, dans laquelle l'au moins un granulat est préparé par granulation sèche, par exemple par compactage au rouleau.

EP3746111 3

- 16. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, dans laquelle la composition comprend une partie extragranulaire.
- 17. Composition pharmaceutique selon la revendication 16, dans laquelle la partie extragranulaire de la composition comprend un lubrifiant ou un agent de glissement, par exemple le stéarate de magnésium et/ou l'agoniste GLP-1.
- 18. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 7 et 11 à 17, dans laquelle une dose unitaire comprend ;
 - a) 0,5 à 20 mg de sémaglutide,
 - b) 50 à 400 mg de SNAC et
 - c) 1 à 10 mg de lubrifiant.
- 19. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 7 et 11 à 17, dans laquelle une dose unitaire comprend ;
 - a) 1 à 10 mg de sémaglutide,
 - b) 50 à 300 mg de SNAC et
 - c) 1 à 10 mg de stéarate de magnésium.
- 20. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 7 et 11 à 17, dans laquelle une dose unitaire comprend ;
 - a) 0,5 à 20 mg de l'agoniste GLP-1 C,
 - b) 50 à 400 mg de SNAC et
 - c) 1 à 10 mg de lubrifiant.

21. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 7 et 11 à 17, dans laquelle une dose unitaire comprend ;

- a) 1 à 10 mg de l'agoniste GLP-1 C,
- b) 50 à 300 mg de SNAC et
- c) 1 à 10 mg de stéarate de magnésium.
- 22. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la composition est une composition solide, par exemple un comprimé pour administration orale.

35

5

10

15

25

30

MA 53076B1

5

EP3746111 4

- 23. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour une utilisation en médecine.
- 24. Composition pharmaceutique selon l'une quelconque des revendications précédentes pour une utilisation dans le traitement du diabète et/ou de l'obésité.